

En action aujourd'hui
et pour demain !

genda 21

PORT-VENDRES

EDITO



Jean-Pierre ROMERO,
Maire de Port-Vendres, Sénateur suppléant

« Chers administrés, que de chemin parcouru depuis 2009, date à laquelle l'équipe municipale prend l'initiative de se lancer dans une démarche Agenda 21. Mon engagement se poursuit avec vous et je tiens particulièrement à vous remercier pour votre participation tout au

long de la construction du projet municipal de développement durable. Vous aviez été nombreux à prendre part aux premiers ateliers citoyens organisés en 2011. Vos remarques et suggestions ont contribué à élaborer le diagnostic de la Ville. A votre écoute, j'ai étudié l'ensemble des propositions d'actions émises lors des seconds ateliers citoyens organisés en septembre 2013, et ce, afin de proposer un programme d'actions où la place des Port-Vendraises et Port-Vendrais est centrale. C'est avec fierté que je vous invite à le découvrir à travers 49 actions. Ces dernières constituent la feuille de route qui nous préparera aux défis de demain : elle tend à répondre aux enjeux de notre territoire tout en respectant la logique du développement durable. Je m'engage à faire vivre ce projet avec vous, car l'Agenda 21 n'est pas un outil figé mais doit évoluer dans le temps. Poursuivons ensemble nos efforts pour nos enfants, pour notre environnement, pour notre planète ! »



Éliane VIDAL
Adjointe au Maire, Déléguée à l'Environnement
et au Développement Durable

« Ce plan d'actions constitue l'aboutissement concret d'une démarche de longue haleine. Il est le fruit d'un important travail collaboratif associant administrés, élus, agents, acteurs socio-économiques et différents partenaires.

Je remercie l'ensemble des participants et salue l'enthousiasme et l'implication active des Port-Vendraises et Port-Vendrais tout au long de l'élaboration du projet communal. Il s'agit aujourd'hui de restituer dans ce livret les actions concrètes du projet qui tendent à répondre aux attentes des administrés et à optimiser les potentiels du territoire. Chaque action sera évaluée dans le temps. Ainsi, nous souhaitons améliorer en continu notre projet collectif auquel les Port-Vendrais demeurent associés. Il constitue un premier pas et se veut pragmatique et mobilisateur, car c'est avec la participation de tous que nous construirons un avenir durable. »

Ce second livret se veut complémentaire du livret « État des lieux du territoire et stratégie de développement durable » distribué durant l'été 2013. Il présente le programme d'actions. Structurées en fonction des axes de la stratégie municipale, les 49* actions tendent à répondre aux 5 finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- épanouissement de tous les êtres vivants ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les différentes actions touchent des échelles de temps variées. Certaines actions sont réalisées, d'autres en cours ou bien au stade de projet.

L'Agenda 21 est ouvert à toutes et à tous ! N'hésitez pas à le faire évoluer en partageant vos initiatives durables et interrogations :

Claire LEBLANC, Référente Agenda 21
agenda21@port-vendres.com
04 68 82 60 94

Retrouvez toutes les informations relatives à l'Agenda 21 sur le site internet de la Ville : www.port-vendres.com, onglet « Développement durable », rubrique « Agenda 21 ».

* Une action supplémentaire est dédiée au suivi et à l'évaluation globale du projet, portant le nombre d'actions à 50.

SOMMAIRE

BREF HISTORIQUE	4
<i>Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?</i> <i>Historique de l'Agenda 21 communal</i>	
AXE 1 : PORT- VENDRES, VILLE ÉCO-PRAGMATIQUE	5
<i>Actions 1 à 12</i>	
AXE 2 : PORT- VENDRES, VILLE ÉCO-RESPONSABLE	12
<i>Actions 13 à 25</i>	
AXE 3 : PORT- VENDRES, VILLE SOLIDAIRE ET ÉCO-CITOYENNE	20
<i>Actions 26 à 38</i>	
AXE 4 : PORT- VENDRES, VILLE ÉCO-DYNAMIQUE	28
<i>Actions 39 à 49</i>	
EN CONCLUSION	34
SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS	35



Rédaction : Claire LEBLANC, Référente Agenda 21

Réalisation : Studio graphique Marcel Pixel

Photographies : Barbara DELACRE, Bernard FIGUERAS, Claire LEBLANC, Office de Tourisme, Manuel JIMENEZ.

Livret imprimé sur papier recyclé en 3400 exemplaires.

BREF HISTORIQUE

1/ QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 ?

L'Agenda 21 signifie programme d'actions pour le 21^e siècle. Adopté en 1992 au sommet de la Terre de Rio de Janeiro, il décrit concrètement les principes, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser un programme de développement durable.

Un Agenda 21 local est un projet de territoire regroupant les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Il vise à faire participer l'ensemble des acteurs à la définition du territoire de demain et à mettre en place des actions concrètes en faveur de la préservation des ressources naturelles, du renforcement de l'attractivité du territoire et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

2/ HISTORIQUE DE L'AGENDA 21 COMMUNAL

En 2009, l'équipe municipale a initié une démarche de développement durable au service des Port-Vendraises et Port-Vendrais. Plusieurs étapes clés ont été nécessaires pour aboutir à ce projet finalisé, adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 21 janvier 2014. **Prochaines étapes, mise en place du suivi et de l'évaluation des actions afin de mesurer leur pertinence et de les améliorer en continu, et présentation du projet auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour la reconnaissance nationale !**





AXE 1

PORT-VENDRES, VILLE ÉCO-PRAGMATIQUE

Le premier axe de l'Agenda 21 de Port-Vendres consiste à favoriser le partage et le respect du cadre de vie commun afin de tendre vers une ville plus agréable à vivre et plus attractive. Il est nécessaire de valoriser les caractères identitaires de Port-Vendres car c'est en affirmant ses nombreux atouts que la Commune se démarquera de ses villes voisines et ce, de façon durable.

Il s'agit entre autres de soutenir et d'encadrer les projets d'aménagements durables, de veiller à préserver le cadre de vie et à protéger la population face aux risques.

← Manifestation « Port-Vendres Plage »



ACTION 1 OPÉRATION « PORT- VENDRES, VILLE PROPRE » en cours

Pour offrir un cadre de vie agréable à tous, la Ville s'engage à lutter contre les incivilités et les pollutions et à favoriser la réappropriation de l'espace public par les habitants. En effet, une propreté insuffisante peut être un frein au développement local.

Aussi, l'opération cible 4 types d'incivilités :

- les déjections canines,
- les encombrants sauvages,
- les corbeilles de ville qui débordent,
- les points de nourrissage d'animaux.

L'action possède 3 volets : « pédagogie », « communication » et « répression ». Il s'agira de mettre en œuvre un nouveau cadre méthodologique associant les habitants, pour une ville plus belle.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !



Des opérations ont été menées dès 2010 en matière de lutte contre les déjections canines : sensibilisation dans le bulletin municipal, clip vidéo du Conseil Municipal d'Enfants « SOS déjections canines », installation de bornes « Toutounette » et de « Canisettes », réalisation d'un pictogramme placé sur les corbeilles de la ville. De janvier à juin 2013, capture de plus de 20 chiens errants, plus de 50 dépôts sauvages ont fait l'objet d'investigation de la part de la police municipale, plus de 30 propriétaires de chiens ont été sensibilisés lors de leur promenade.



ACTION 2 MODERNISATION ET HARMONISATION DU MOBILIER URBAIN en cours

Cette action sera mise en place à travers l'élaboration de la **Charte du Mobilier Urbain**. La Ville s'engage ainsi à rendre cohérent et esthétique le mobilier urbain du territoire tout en veillant à préserver la continuité des cheminements piétons et à maîtriser l'implantation de nouveaux mobiliers. À terme, il s'agira de définir une vraie identité urbaine, fonctionnelle et harmonieuse.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !



Dans un premier temps, un diagnostic a été réalisé. Une opération de remise en peinture a été entreprise afin d'harmoniser l'existant et mettre ainsi en valeur les voiries piétonnes et routières et les espaces publics.

info+

En moyenne, un Français produit près de 400 kg de déchets par an. Il est urgent de les réduire et de les trier ! Consultez le **guide pratique du tri** du SYDETOM 66 sur le site internet de la Ville : www.port-vendres.com, onglet « Développement durable », rubrique « Devenez éco-citoyen ! ».





ACTION 3 RÉGLEMENTATION DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES DU TERRITOIRE

en projet

Poursuivant ses efforts pour assurer un cadre de vie agréable, la Ville souhaite lutter contre la prolifération anarchique des panneaux publicitaires tout en favorisant une signalétique publicitaire commerçante de qualité.

Cette action associera la population dans une logique de concertation et sera mise en place à travers l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP). Ce dispositif encadrera la pose de panneaux publicitaires pour mieux accompagner l'activité locale.

info+

Selon le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, il existe en France près de 1800 Règlements Locaux de Publicité.



ACTION 4 AUGMENTATION DE LA DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE PAR LA CRÉATION DE QUARTIERS

en cours

La Ville vise à privilégier sa qualité architecturale et l'installation de jeunes ménages sur son territoire. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 25 septembre 2012 a permis d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Deux zones résidentielles sont prévues en entrées de ville : Pont de l'Amour et Coma Sadulle. À l'horizon 2020, est projetée une augmentation de la population de 1 500 habitants.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !



Différentes études de secteur ont été initiées pour définir les orientations d'aménagement qui seront imposées aux futurs aménageurs au travers du PLU. La Ville conditionne la cession de certaines de ses réserves foncières à la réalisation d'un pourcentage de logements accessibles aux jeunes actifs.

Une importante opération de valorisation du parc ancien a été entreprise depuis plusieurs années et se poursuit. D'anciennes caves et autres bâtiments vétustes ont été réhabilités en logements, une de ces réhabilitations a été portée par l'Office Public de l'Habitat 66.



ACTION 5 RESTAURATION DE L'ENSEMBLE EMBLÉMATIQUE DE L'OBÉLISQUE (XVIII^e SIÈCLE) en cours

Les monuments emblématiques et patrimoniaux de la Ville constituent des atouts incontournables qui méritent d'être valorisés.

Aussi, la Ville souhaite impulser une meilleure animation du territoire en repensant l'aménagement de certains sites stratégiques comme l'ensemble de l'Obélisque, composé d'éléments classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques. La Ville s'engage à redonner à cet ensemble son lustre d'antan tout en maintenant et en développant un certain nombre d'activités : accueil du marché hebdomadaire, stationnement, accueil de la médiathèque intercommunale, manifestations culturelles.

Cette action contribuera à rendre la ville plus attractive et à augmenter la fréquentation touristique.



→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

Une étude de programmation a été engagée. En effet, des détériorations et modifications successives ont rendu nécessaire une opération de restauration. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des travaux débutés en 2008. Deux chantiers d'insertion ont participé à des phases de restauration au niveau de la caserne du Fer à Cheval et du Monument aux Morts (2005, 2010).



ACTION 6 ÉVÉNEMENT « PORT- VENDRES PLAGE » réalisée

Chaque année depuis 2009, l'événement d'ouverture de la saison estivale « Port-Vendres Plage » réunit toutes les générations autour de diverses animations gratuites : démonstrations d'associations locales, sensibilisation aux éco-gestes, promotion des sports nautiques doux, randonnées pédestres. « Port-Vendres Plage » est organisé début juin sur la plage Bernardi labellisée Pavillon Bleu. Par cette action festive et conviviale, la Ville valorise ses plages et fait connaître un site naturel remarquable classé Grand Site : l'Anse de Paulilles.

De plus, en pérennisant cet événement, la Ville contribue à créer du lien social en faisant participer des associations locales et des bénévoles.



L'événement « Port-Vendres Plage » a lieu au sein du site classé du cap Béar.





ACTION 7 CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS ET DES FENÊTRES, BALCONS, JARDINS ET MAISONS FLEURIS

Port-Vendres participe régulièrement au concours départemental des « Villes et Villages fleuris » et coordonne le concours « Fenêtres, Balcons, Jardins et Maisons Fleuris » qui s'adresse à la population. L'équipe des Espaces Verts se mobilise pour mettre en place des pratiques naturelles et biologiques, limitant fortement l'utilisation de produits phytosanitaires. Afin d'économiser la ressource en eau, 80% des espèces végétales plantées sur la Commune sont des plantes grasses et méditerranéennes peu consommatrices.

Sont également mis en place des plantes couvre-sol, des systèmes de goutte à goutte, des rétenteurs d'eau naturels et la technique de paillage. De plus, les semences du stade sont peu gourmandes en eau. La Ville réalise des économies de frais de transport en utilisant des plantes issues de la pépinière départementale et de la production de la serre municipale. Enfin, la pelouse du stade est traitée biologiquement. Ainsi, la Ville est embellie tout en respectant la logique du développement durable.



Par cette action, la Commune souhaite rendre le territoire plus attractif. Merci à tous les participants au concours réservé aux particuliers, qui, par leur implication, valorisent leurs quartiers.

info+

Récompensée deux fois par le prix du Développement Durable décerné par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, la Ville se voit attribuer en 2011 une fleur par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris.



ACTION 8 CONCOURS DE RECETTES « LE POISSON À MA FAÇON »



↑ Carnet de recettes en vente à l'Office de Tourisme

Dans une logique de partage de savoir-faire culinaire, Port-Vendres a initié en 2012 un concours de recettes gratuit sur le thème du poisson bleu et blanc. Les habitants de l'ensemble du département ont été invités à faire connaître leur recette originale. Les finalistes ont

cuisiné leur plat en direct avant de les soumettre à un jury de professionnels de la restauration présidé par la chroniqueuse culinaire de France Bleu Roussillon. Les lauréats ont été récompensés par des prix variés. Devant le succès de l'opération, l'Office de Tourisme a réalisé en 2013 un carnet de recettes.

Intitulé « Le poisson à ma façon », il recueille les meilleures recettes des participants du concours. Les épouses des pêcheurs de Port-Vendres et des chefs-cuisiniers de la Côte Vermeille (réseau des Toques Blanches du Roussillon) ont été associés à sa rédaction. Chaque recette met en valeur une espèce de poisson pêché dans les eaux de la Côte Vermeille par les petits métiers.

Le carnet fait également la promotion de l'histoire du port de pêche de Port-Vendres et des vins du terroir. Cette action conviviale que la Ville souhaite pérenniser promeut la pêche locale et renforce l'image de cité portuaire de Port-Vendres.

info+

Les lamparos désignent des bateaux munis d'une lampe. Cette technique de pêche ancestrale particulièrement développée en Méditerranée est pratiquée de nuit. Elle consiste à attirer par la lumière les poissons bleus à la surface, comme la sardine et l'anchois.



ACTION 9 PARADE DES ÉPOUVANTAILS AUX HAMEAUX DE COSPRONS-LA GUINELLE

réalisée

La Ville souhaite faire connaître au plus grand nombre l'arrière pays Port-Vendrais. Aussi, la parade des épouvantails vise à inciter les randonneurs et les touristes à découvrir les hameaux pittoresques de Cosprons-La Guinelle. Par cet événement champêtre et ludique, les habitants des hameaux sont invités à créer des épouvantails à base de matériaux de récupération. Ces créations sont exposées lors de la saison estivale dans les jardins et sur les balcons des particuliers.

La Ville organise un concours où la population et les touristes sont invités à choisir leurs épouvantails préférés. Les lauréats sont récompensés par des produits du terroir. La Ville envisage de pérenniser cette action initiée en 2012.



info+

A propos de récupération de matériaux... 27 bouteilles d'eau en plastique suffisent pour fabriquer un pull-over synthétique.



ACTION 10 VALORISATION HISTORIQUE DU « CHEMIN DE L'EAU »

en projet



Le « Chemin de l'Eau » est un sentier longeant un ancien réseau hydraulique entrepris en 1891 afin de parfaire l'approvisionnement en eau de la Ville. L'augmentation des besoins en eau fût corrélée à l'essor du trafic portuaire et des bateaux à vapeur. Trois sources furent aménagées ainsi qu'une conduite enterrée de 11,3 km acheminant l'eau à Port-Vendres. Entre les sources d'en Cassayes et d'en Vergès (Argelès-sur-Mer), un tunnel de 200 m fut creusé dans la roche. En 1892, l'eau arrive aux fontaines du port. Ce mode d'ap-

provisionnement n'est plus utilisé depuis 1942, suite à la dérivation des eaux du Tech. Ce sentier, qui fait partie du patrimoine historique local, permet aujourd'hui de découvrir le vignoble, les forêts de chênes et d'hêtres ainsi que les anciennes sources alimentant Port-Vendres.

La Ville souhaite valoriser cette particularité locale unique et la porter à la connaissance du grand public, des scolaires et des randonneurs. Pour cela, un parcours ludique sera mis en place, invitant à découvrir le patrimoine historique de la ville, le paysage naturel et sensibilisant à la préservation de l'environnement.

info+

Un dossier spécial est consacré au chemin de l'eau dans le bulletin municipal n°13 et l'Office de Tourisme mentionne l'existence de ce chemin dans le livret « Le Port d'antan ».



ACTION 11 VALORISATION DU GRAND PAYSAGE AU TRAVERS DE SENTIERS DE DÉCOUVERTE DU VIGNOBLE

en projet

La viticulture fait partie intégrante de l'identité du territoire. Aussi, en cohérence avec le Premier Schéma de Développement Touristique Durable, la Ville souhaite développer son engagement en faveur de cette pratique ancestrale par la mise en place de sentiers de découverte du vignoble. Ce dernier renferme des éléments identitaires uniques (agulles, peus de gall, murets en pierres sèches, casots) dans un paysage d'exception, offrant des crus AOC Collioure et Banyuls. Des plaquettes informatives décriront les spécificités paysagères et l'historique des lieux. Cette action vise à préserver les paysages viticoles et à promouvoir les savoir-faire respectueux de l'environnement. La Ville aspire à développer l'oénotourisme en mettant en avant les viticulteurs locaux et l'histoire de la viticulture.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !



L'Office de Tourisme en collaboration avec l'association Port-Vendraise « Évasion Catalane » a réalisé un plan de randonnées incitant à parcourir les vignes à travers une randonnée de 4 h. La Ville est également signataire de la Charte paysagère et environnementale du vignoble de la Côte Vermeille portée par la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille.

info +

Les vignobles représentent 31% du territoire communal.

↑ Plan de randonnées en vente à l'Office de Tourisme



ACTION 12 PROTECTION DE LA POPULATION FACE AUX RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES

en cours



Préserver le cadre de vie, c'est aussi développer la connaissance des risques encourus sur le territoire qu'ils soient naturels, technologiques ou sanitaires. En effet, la Ville souhaite se doter de modes d'organisation et d'outils techniques pour faire face aux risques et mieux protéger la population. Pour cela un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

sera élaboré. Cet outil identifiera les différents enjeux du territoire et permettra en situation de crise de mobiliser de façon optimale l'ensemble des services de secours et de sécurité. Tout au long de la démarche, un travail pédagogique et de sensibilisation sera mis en place à destination de tous les acteurs concernés.

Le PCS sera évolutif pour conserver son cadre opérationnel. Sa conception ne peut s'imaginer sans une étroite collaboration avec les institutionnels du secours. Il sera révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques.

info +

Le territoire communal est couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels intégrant en outre un Plan de Prévention Mouvement de Terrain.

AXE 2

PORT- VENDRES, VILLE ÉCO-RESPONSABLE

La condition essentielle d'un développement durable consiste à favoriser une consommation et une production plus responsables. Aussi, la Commune a un rôle moteur et exemplaire à jouer afin de participer au changement des comportements de chacun. C'est pourquoi dans ce deuxième axe, la Ville souhaite sensibiliser chaque agent communal à la logique du développement durable et renforcer les pratiques collectives respectueuses de l'environnement notamment pour les espaces verts, les consommations énergétiques et les déchets. La Commune s'engage ainsi à mobiliser, fédérer et accompagner les acteurs de la vie locale vers des comportements responsables. Aussi, la mise en place d'une stratégie d'information, de communication et d'animation axée sur le développement durable est incontournable. Pour gérer de façon durable ses ressources, valoriser ses espaces naturels et se préparer aux défis de demain, la Ville porte 13 actions.

Co-signature de la Charte de la Collectivité éco-exemplaire du SYDETOM 66 le 25 avril 2013, par Jean-Pierre ROMERO, Maire de Port-Vendres et Fernand ROIG, Président du SYDETOM 66. →





ACTION 13 FORMATION DES AGENTS ET DES ÉLUS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

en cours

En collaboration avec ses partenaires, la Ville organise des formations auprès de ses agents afin d'appliquer la logique du développement durable dans les pratiques professionnelles quotidiennes.

Plusieurs formations ont été suivies :

- formation au logiciel de suivi des consommations énergétiques initiée par le Pays Pyrénées Méditerranée,
- formation aux éco-gestes au bureau en partenariat avec EDF Collectivités,
- formation sur la prise en compte des critères environnementaux dans les marchés publics en partenariat avec le SYDETOM 66,
- formation « Animation d'une démarche de développement durable et mobilisation des acteurs » dans le cadre du partenariat entre le Conseil Général des Pyrénées-Orientales et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale,
- formation à l'éco-conduite en partenariat avec le SYDETOM 66.

Il s'agira de poursuivre cette dynamique d'année en année en y associant le plus d'acteurs possible et ce, sur le long terme.



→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

Depuis 2012, plus de 70 agents de l'ensemble des services ont bénéficié d'une formation liée au développement durable.



ACTION 14 ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ

en cours



En partenariat avec le SYDETOM 66, la Commune s'engage à améliorer le traitement des déchets produits au sein de l'Hôtel de Ville.

En adoptant la Charte de la Collectivité éco-exemplaire du SYDETOM 66, la Ville initie le tri du papier, des cartouches d'encre et du matériel informatique défectueux. Les services sont sensibilisés au réemploi de certains déchets et à l'impression

recto-verso. Les actions mises en œuvre permettent de réduire les impacts sur les ressources énergétiques et naturelles.

Découvrez la Charte de la Collectivité éco-exemplaire à l'entrée de l'Hôtel de Ville ou en cliquant sur le logo collectivité éco-exemplaire de la page d'accueil du site internet de la ville : www.port-vendres.com, onglet « vie municipale », rubrique « conseil municipal des enfants ».

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

Depuis août 2013, les services trient le papier et les emballages ménagers recyclables, pris en charge par la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille. La Ville a également fait le don de son matériel informatique défectueux à l'Association de Recyclage informatique Catalan (ARC). Selon son état, le matériel est recyclé ou réparé pour être vendu à moindre coût auprès de particuliers ou d'associations.

info +

Port-Vendres est la première Commune du département labellisée « Collectivité éco-exemplaire ». La Charte du SYDETOM 66 a été adoptée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, le 20 février 2013.



ACTION 15 ORGANISATION DE RÉUNIONS DE COORDINATION DES SERVICES

réalisée



Afin de favoriser l'émergence de projets transversaux porteurs de la logique du développement durable, des réunions de coordination des services sont régulièrement organisées depuis 2009. Elles permettent

d'optimiser la communication et la concertation entre les différents services et de poursuivre un travail collectif de qualité pour une meilleure cohérence de l'action municipale. Par cette action, la population bénéficie d'une meilleure approche des dossiers présentés notamment lors des réunions de quartier. Il s'agira de poursuivre cette action dans une logique d'amélioration continue.

info +

Ces réunions sont l'occasion de pérenniser la culture du développement durable au sein des services et de faire émerger des problématiques. La réflexion sur le projet d'Agenda 21 est ainsi enrichie de façon transversale.



ACTION 16 ANIMATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

réalisée

La Ville est consciente de l'importance de préparer les jeunes générations à devenir des citoyens actifs. C'est pourquoi un Conseil Municipal d'Enfants (CME) a été créé en 2009. La Ville accompagne ainsi les initiatives des jeunes en les mobilisant collectivement autour de projets transversaux. La démocratie locale est ainsi favorisée. Des thématiques larges sont abordées : solidarité, humanitaire, citoyenneté, environnement, cadre de vie, culture, sport, loisirs, communication. Les activités artistiques et ludiques sont privilégiées par les encadrants. Les actions du CME sont régulièrement relayées dans le bulletin municipal. Il s'agira de poursuivre cette dynamique en y associant des partenaires variés

↓ Réalisation de la fresque du Val de Pintes (2011)



info +

Le CME se compose d'élèves de CM1-CM2 élus pour 2 ans et dispose d'un règlement intérieur propre reprenant les processus démocratiques : vote, débat, élection. Découvrez l'actualité du Conseil Municipal d'Enfants sur le site internet de la Ville : www.port-vendres.com, onglet « Vie municipale », rubrique « Conseil Municipal des Enfants ».



ACTION 17 réalisée

PÉRENNISATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DE L'AGENDA 21 EN PHASE POST-AGENDA 21



↑ Comité technique du 29 octobre 2013

Poursuivant sa logique ouverte associant différents acteurs dans la construction de son projet de territoire, la Ville s'est donnée les moyens de se doter sur le long terme d'organes participatifs et consultatifs pour assurer le suivi du projet.

Ces derniers évalueront l'avancée et l'efficacité du programme d'actions de l'Agenda 21. Par ce biais, la Ville assurera la pérennité du projet municipal de développement durable en garantissant sa transparence et en mobilisant les acteurs dans le temps. L'Agenda 21 est évolutif : en fonction du contexte, des actions pourront être modifiées via le pilotage mis en place. Cette stratégie d'amélioration continue de l'action publique vérifiera la cohérence du projet au fil du temps.

info+

Les membres du Conseil Municipal du 20 février 2013 ont adopté à l'unanimité le système de gouvernance de l'Agenda 21 : définition des fonctions de chaque organe, de leur composition et périodicité de réunion. La délibération est téléchargeable sur le site internet de la Ville : www.port-vendres.com, onglet « Développement durable », rubrique « Agenda 21 ».



ACTION 18 réalisée

ENTRETIEN D'UNE COOPÉRATION RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE, ET INTER-COMMUNALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consciente que la mutualisation des connaissances est bénéfique à l'amélioration continue des pratiques et de son projet de territoire, la Ville assure une veille des réunions, séminaires ou animations liés au développement durable organisés par le département, la région ou d'autres structures. En effet, la mise en œuvre d'un Agenda 21 implique de réunir des savoirs et des compétences multiples et la collectivité mesure l'importance de s'ouvrir aux échanges d'expériences entre différents acteurs. Il s'agit ainsi de participer régulièrement aux rencontres proposées afin d'assurer l'échange de bonnes pratiques.



↑ Comité régional des Agendas 21, Communauté d'Agglomération Nîmes-Métropole, 20 novembre 2012

info+

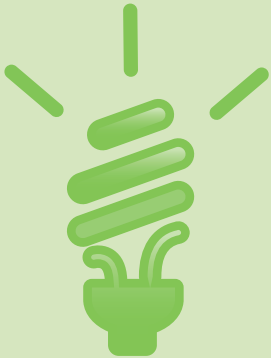
Entre 2011 et 2013, la Ville a participé à 19 rencontres : Comité Régional des Agendas 21 en Languedoc-Roussillon (Montpellier, Nîmes), Comité Départemental de Développement Durable (Perpignan), Assises Nationales du Développement Durable (Toulouse), Séminaire de travail partenarial du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) des Pyrénées-Orientales (Collioure), Assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable des Pyrénées-Orientales (Perpignan)...



ACTION 19 en cours

RÉALISATION D'UNE OPÉRATION GLOBALE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

En partenariat avec le Pays Pyrénées Méditerranée, la Commune développe une politique volontariste de maîtrise des consommations d'eau et d'énergie. La Ville souhaite en effet optimiser la gestion et la qualité de son patrimoine bâti. Dans le cadre d'une opération de Conseil en Orientation Énergétique, la Commune a engagé un audit énergétique de ses bâtiments et un programme d'interventions a été défini jusqu'en 2014. Le suivi des travaux sera facilité via l'accompagnement du Pays Pyrénées Méditerranée et le cabinet Défi'Nergie. Par cette action, la Ville contribuera à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, réalisera des économies financières et augmentera la qualité du service rendu à la population.



→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

L'audit énergétique a permis d'identifier les bâtiments à enjeux forts ou présentant des problèmes avérés. Le suivi des consommations énergétiques communales via un logiciel dédié est assuré par le Service des Finances ce qui permettra d'identifier rapidement tout dysfonctionnement.

info +

Le Grenelle de l'Environnement prévoit de réduire de 38% les consommations énergétiques des bâtiments publics à l'horizon 2020.



ACTION 20 en cours

OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN DANS LA LOGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En collaboration avec la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille, la Ville souhaite améliorer la qualité et la performance de l'éclairage urbain en installant des équipements adaptés et économiques. Il s'agira d'éclairer moins et mieux. La Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille a réalisé en novembre 2012 un diagnostic de



l'éclairage public et a proposé un schéma directeur de rénovation. De ce partenariat, des solutions techniques et de gestion seront développées afin de réaliser et pérenniser de réelles économies d'énergie.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2013 est le premier à adopter la Charte éco-lumière de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille. Ce document établit des objectifs quantitatifs mais également des critères qualitatifs favorisant les ambiances nocturnes confortables tout en réduisant la pollution lumineuse. Poursuivant son action, la Ville approuve le 21 janvier 2014 le Schéma Directeur d'Éclairage Public de la Communauté de Communes.

info +

L'éclairage public représente en France 9 millions de points lumineux pour une consommation annuelle moyenne de 1260 MW soit une facture estimée entre 400 et 500 millions d'euros. L'éclairage public rejette 670 000 tonnes de CO2 par an.



ACTION 21 MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION DU CARBURANT AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

en cours



↑ Flotte de véhicules du centre technique municipal

Dans un double souci de suivi des consommations et de limitation des émissions de gaz à effet de serre, la Ville souhaite maîtriser la consommation en carburant du parc des véhicules des Services Techniques.

Pour ce faire, une mini station pour l'approvisionnement en gazole a été installée en septembre 2013 dans l'enceinte du Centre Technique Municipal. Ce nouveau dispositif associé à un programme adapté pour le suivi des consommations individualisées, ne délivrera le carburant qu'après identification de l'utilisateur corrélée à l'immatriculation des véhicules. L'utilisateur devra mentionner le kilométrage. Un contrôle informatique constant établira les moyennes de consommation et permettra d'identifier tout type de dysfonctionnement et ce, afin d'y apporter des solutions adaptées.

info +

En France, le secteur des transports est le plus émetteur en gaz à effet de serre.



ACTION 22 PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

en cours

Sous forme liquide l'eau douce représente 1 % de la ressource globale. Pourtant, c'est un élément omniprésent qui satisfait au quotidien de nombreux usages. Chaque année, plusieurs départements connaissent des pénuries d'eau qui nécessitent la mise en place de mesures de restriction d'eau. C'est régulièrement le cas dans les Pyrénées-Orientales. Afin de limiter les prélèvements inutiles sur cette ressource rare et engendrer des économies financières, la Ville a participé à l'appel à projets « Économisons l'eau des P-O » porté par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. Soutenu financièrement par ces deux partenaires, la Commune a pu agir au niveau des équipements du stade : des systèmes hydro-économiques ont été installés (pompes de douche limitant le débit, WC double commande) et un nouveau système d'arrosage automatique a été mis en place. Prochainement, les travaux se poursuivront au gymnase. Le bulletin municipal n°11 a consacré un dossier spécial aux économies d'eau.



info +

En France, chaque personne consomme en moyenne 170 litres d'eau potable par jour. Il est facile de réduire à moindre coût sa consommation quotidienne en eau grâce à l'adoption d'éco-gestes et à l'installation de matériel économique comme les réducteurs de débit. Retrouvez les astuces et conseils pour économiser l'eau sur le site www.jeconomiseleau.org.



ACTION 23 OPTIMISATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE ET CRÉATION DE NOUVEAUX OUTILS D'ÉCHANGE

en cours

La Ville souhaite favoriser le partage de l'actualité municipale et des bonnes pratiques.

Pour cela, de nouveaux outils sont développés comme les livrets Agenda 21. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon (DREAL L-R), a soutenu financièrement la Commune dans le cadre d'actions de communication liées à l'Agenda 21. Une réflexion permanente d'amélioration continue de la stratégie de communication est menée. Ne manquez pas « Les rendez-vous du Développement durable » organisés dans le cadre de l'Agenda 21 : réunions publiques, ateliers citoyens, semaine du Développement durable...



↑ Nouvelle page d'accueil du site internet de la Ville

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

Depuis 2012, 4 pages du bulletin municipal sont régulièrement dédiées au développement durable. Le site internet a vu sa charte graphique modifiée pour une meilleure lisibilité et s'est doté d'un onglet « Développement durable » directement accessible depuis la page d'accueil. Ce dernier permet de télécharger des guides pratiques sensibilisant aux éco-gestes, de suivre les avancées de l'Agenda 21, de renseigner sur les calendriers des réunions, les événements ouverts au public, la biodiversité du territoire... Vous pouvez partager vos initiatives durables par mail à agenda21@port-vendres.com ou via la boîte de communication disposée à l'entrée de l'Hôtel de Ville.



ACTION 24 COMMUNICATION ET INFORMATION SUR LA BIODIVERSITÉ LOCALE

en cours

La biodiversité désigne l'ensemble des espèces floristiques et faunistiques présentes sur un espace donné.

Plus largement, ce terme comprend la diversité des éco-systèmes. Port-Vendres renferme une étonnante richesse floristique, faunistique et paysagère. On dénombre sur le territoire communal plus d'une centaine d'espèces protégées et de nombreux espaces naturels remarquables. Un patrimoine environnemental d'exception sensible, que la Ville s'engage à valoriser et protéger. Pour cela, il est nécessaire que le grand public comprenne les enjeux de préservation qu'il recèle. C'est pourquoi la Ville souhaite assurer avec l'aide de ses partenaires, une sensibilisation pérenne à destination du plus grand nombre.

Sur le thème de la biodiversité, la Ville envisage d'organiser en collaboration avec l'Office de Tourisme, un cycle de conférence, un concours photos, des sorties naturalistes.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !



↑ Fleur de Gattilier
(crédit photo Flora Desriaux)

Depuis 2012, le bulletin municipal possède une mini rubrique scientifique, « Le saviez-vous ? », qui renseigne sur la faune et la flore locales. Découvrez les richesses naturelles du territoire sur le site internet de la ville : www.port-vendres.com, onglet « Développement durable », rubriques « des paysages d'exception » et « une étonnante richesse biologique ».

Des plaquettes informatives relatives à la biodiversité locale sont disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville.



ACTION 25
en projet

PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE OISEAUX

Une avifaune d'exception fait de Port-Vendres un territoire idéal pour l'observation d'espèces rares. La Commune est en effet concernée par une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), favorable à la préservation de couples d'oiseaux nicheurs, côtiers et migrateurs. En coordination avec ses partenaires, la Ville souhaite participer à la mise en place d'un observatoire oiseau afin de faire découvrir au grand public les espèces d'oiseaux présentes sur le territoire sans occasionner de gêne pour ces dernières. La Ville souhaite en effet rendre accessible à tous la culture scientifique et naturaliste et contribuer à développer le tourisme vert. L'observatoire oiseau constituera un support pédagogique dans le cadre de sorties scolaires.



(crédit photo Jacques Laurent)

info +

*Le Monticole Bleu, *Monticola solitarius*, est une espèce méridionale essentiellement sédentaire, qui apprécie les secteurs rocailloux ensoleillés, les ruines et les côtes rocheuses de la Méditerranée. Le Monticole Bleu se nourrit d'insectes, mais également d'amphibiens, de reptiles et de baies. En France, son aire de répartition connaît une régression liée notamment à la déprise agricole occasionnant une fermeture des milieux. Cette espèce rare en France est protégée et classée dans la liste rouge des espèces menacées.*



AXE 3 PORT-VENDRES, VILLE SOLIDAIRE ET ÉCO-CITOYENNE

En plaçant l'homme au centre de sa logique, le développement durable vise à ce que chaque être humain vive dignement dans un environnement familial et social de qualité. Il suppose que chacun dispose d'un même accès aux ressources, à l'emploi, aux services collectifs. Il se fonde sur la solidarité active entre générations, groupes communautaires, pays développés, en voie de développement ou émergents. Aussi, la citoyenneté composée d'un ensemble de valeurs, de normes et de pratiques est fondatrice de l'Agenda 21.

Si la compétence sociale revient de fait au Conseil Général, la Ville souhaite s'investir davantage auprès des Port-Vendrais en difficulté. D'ores et déjà, l'action communale s'inscrit dans son CCAS qui accompagne les publics les plus démunis. La Commune travaille également en partenariat avec des chantiers d'insertion.

La Ville souhaite élargir l'accès à ses équipements et services notamment pour le public en situation de handicap. De plus, devant la part importante d'administrés en situation précaire, la Commune souhaite mettre en place des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.

Le succès du développement durable repose sur l'implication de tous. Afin que chacun bénéficie de repères et d'exemples à suivre, il s'agit également par ce troisième axe de communiquer sur les enjeux du développement durable en diffusant des informations variées.





ACTION 26 ORGANISATION DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

réalisée

À l'occasion de la semaine nationale du développement durable, la Commune organise depuis 2011 avec ses partenaires des manifestations gratuites abordant différentes thématiques liées aux enjeux du développement durable. Ces opérations de sensibilisation s'accompagnent d'une distribution de documents pédagogiques issus de partenaires tels que l'ADEME... La Ville veille à largement communiquer sur les animations proposées à travers la presse et les radios locales, la pose d'affiches, le bulletin municipal et le site internet de la Ville.



info +

Les manifestations initiées par la Ville sont diverses : randonnées pour tous, expositions, conférences, ciné-débats, animations de stands, concours...



ACTION 27 SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE LORS DE MANIFESTATIONS

réalisée



Nos modes de consommation, nos déplacements et nos gestes quotidiens impactent l'environnement et notre qualité de vie. Parce que le développement durable est l'affaire de tous et pour faire évoluer les comportements, une sensibilisation en contact direct avec la population est

initiée par la Ville lors de manifestations locales (Port-Vendres Plage, forum des associations, Fête de la Saint Pierre...). La Ville souhaite pérenniser cette action de sensibilisation de façon ludique et pédagogique par des approches originales.

info +

Les thématiques des stands sont variées : bonnes pratiques à la plage, tri des déchets avec le SYDETOM 66, consommation responsable...



ACTION 28 PARTAGE AVEC LA MÉDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE DOCUMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

en projet

En collaboration avec la **Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille**, la Ville envisage de prêter à la médiathèque intercommunale des documents traitant de thématiques liées au développement durable. En effet, de nombreux ouvrages (magazines, rapports techniques, revues spécialisées) sont rassemblés par le Service Agenda 21 et pourraient être mis à la disposition de tous dont les scolaires et les étudiants. Ainsi, la Commune contribuera à diffuser la logique du développement durable auprès de la population par l'accès à des connaissances et pratiques actualisées.

info+

Des ressources sur le net :
www.developpement-durable.gouv.fr
www.toutsurlenvironnement.fr
<http://encyclopedie-dd.org/>



ACTION 29 PARTICIPATION À DES PROJETS PÉDAGOGIQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE À DESTINATION DES JEUNES GÉNÉRATIONS ET DES SCOLAIRES

en cours



La Ville souhaite apporter sa contribution dans la prise de conscience collective des enjeux du développement durable auprès des citoyens de demain. Aussi, pour donner l'envie aux jeunes générations de s'engager

dans des actions en faveur du développement durable, la Commune participe à des projets ludiques et pédagogiques en proposant son appui technique et humain aux enseignants et structures éducatives. Au cours de ces prochaines années, des opérations pédagogiques seront mises place en fonction des opportunités et projets portés par le milieu enseignant et nos partenaires.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

En 2012, la classe multi-média du collège Côte Vermeille a travaillé sur les thèmes de protection de l'environnement, l'eau et les risques incendie avec plusieurs objectifs : découverte des espaces naturels des Pyrénées-Orientales, étude du développement durable et de l'Agenda 21. Les Services Agenda 21 et Communication ont été associés à la démarche. En 2013, les enfants du Centre de Loisirs Associé aux Écoles (CLAE) ont bénéficié d'une démonstration sur les bases du jardinage par le Service des Espaces Verts. De plus, la Ville apporte régulièrement son soutien technique dans le cadre d'opérations de nettoyage des plages.



ACTION 30 SENSIBILISATION DES JEUNES GÉNÉRATIONS réalisée À LA CULTURE MARITIME CATALANE

Avec l'aide financière de l'Europe et le soutien technique du Pays Pyrénées Méditerranée, l'Office de Tourisme a participé en 2012 à un projet pilote d'animation pédagogique pour les enfants du département : « Les enfants d'à bord ». Ce projet est inédit en Languedoc-Roussillon et vise à faire découvrir aux enfants la faune et la flore marines ainsi que les savoir-faire des petits métiers de la pêche.



Des visites contées de la cité et des ateliers récréatifs sont organisés. Les enfants déjeunent avec du poisson fraîchement pêché et cuisiné par les restaurateurs Port-Vendrais. Devant le succès rencontré, la Ville mène une réflexion pour pérenniser cette opération.

info +

L'opération « Les enfants d'à bord » a permis de sensibiliser près de 250 enfants du département !



ACTION 31 MISE EN OEUVRE D'UN PARTENARIAT ENTRE LE CCAS en projet ET EDF SOLIDARITÉ



De par un contexte économique national difficile, les administrés en situation précaire sont particulièrement vulnérables et doivent faire face à des difficultés financières quotidiennes.

Ces dernières sont génératrices d'isolement. De plus, le coût de l'énergie en constante augmentation pèse de plus en plus sur le budget des ménages. Aussi, la Ville souhaite optimiser l'accompagnement social et l'orientation des publics en difficulté vers les organismes spécialisés. Pour ce faire, une réflexion conjointe sera menée entre le CCAS et EDF Solidarité.

info +

En France, des personnes sont dites en situation de « précarité énergétique » lorsque le taux d'effort des dépenses consacrées à l'énergie est supérieur à 10 %. Pour l'ADEME, le stade de la pauvreté énergétique peut être considéré comme atteint lorsque la part de revenu consacrée aux dépenses énergétiques est supérieure à 15 %. Le communiqué de presse ADEME du 24/05/13 révèle que 3,8 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique, soit 14 % des foyers français.



ACTION 32 JOURNÉE DE RENCONTRES PERSONNALISÉES SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

réalisée



L'habitat a un rôle important à jouer dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles. C'est pourquoi, en partenariat avec EDF Bleu Ciel, la Ville a souhaité proposer une formule originale et gratuite permettant aux administrés d'être mieux orientés afin de bénéficier d'aides financières dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

Ce programme national vise la réhabilitation thermique de 300 000 logements privés avant 2017 en proposant aux propriétaires d'un logement de plus de 15 ans, une aide financière et un accompagnement personnalisé pour améliorer le confort tout en réduisant les consommations d'énergie (sous conditions de ressources). À travers ces rencontres personnalisées entre un intervenant EDF Bleu Ciel et les particuliers, il s'agit également de sensibiliser aux éco-gestes et aux économies d'énergie. Ces journées de rencontre sont organisées en l'Hôtel de Ville durant la période hivernale.

Devant le succès rencontré par cette opération auprès de la population, la Ville souhaite la pérenniser chaque année.

info +

Passer de 20°C à 19°C, c'est diminuer sa consommation annuelle de 7%.



ACTION 33 PROMOTION ET FÉDÉRATION DES STRUCTURES ASSOCIATIVES

en cours

La vie associative joue un rôle majeur d'animation et contribue fortement au dynamisme du territoire Port-Vendrais et à sa cohésion. En effet, les 68 associations œuvrent à leur échelle à valoriser le territoire et favoriser le lien social. La Ville souhaite renforcer sa politique fédératrice pour encourager les échanges et les collaborations entre associations. Pour cela, une réflexion est engagée afin d'organiser un temps de rencontre convivial rassemblant les présidents du milieu associatif. Il s'agira de promouvoir le travail en réseau.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

La Ville a adopté en 2011 une charte associative qui accompagne le développement du milieu associatif dans le respect de son autonomie et la recherche d'un partenariat constructif. Chaque année, une plaquette des associations est réalisée. Distribuée en Mairie et dans les lieux stratégiques, la plaquette est téléchargeable sur le site internet de la ville : www.port-vendres.com, onglet « Culture/Animation », rubrique « Associations ». Enfin, le forum des associations organisé chaque année, favorise les synergies entre les associations locales.



← Forum des associations



ACTION 34 ÉCHANGE AVEC LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LE CADRE D'UNE CÉRÉMONIE D'ACCUEIL



Depuis 2009, la Ville organise chaque année une cérémonie conviviale au centre culturel à destination des nouveaux arrivants. C'est ainsi l'occasion de présenter les différents services municipaux et leurs interlocuteurs, mais également les principaux acteurs

de la vie locale (associations, commerces), par la remise d'un livret de bienvenue. Ce dernier réunit les informations pratiques de la Ville. Ainsi, Port-Vendres souhaite favoriser l'intégration des nouveaux habitants dans la vie communale. La Ville pérenniserait cette action d'échanges et de partage.

info +

Environ 150 foyers participent chaque année à la cérémonie d'accueil.



ACTION 35 DÉVELOPPEMENT DU JUMELAGE AVEC YORKTOWN (ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE) ET PARTAGE DU DEVOIR DE MÉMOIRE

Depuis 1990, Port-Vendres est jumelée à Yorktown, ville portuaire de l'état de Virginie. Avec la participation de l'association « Port-Vendres d'Abord », plusieurs rencontres et échanges ont été organisés entre les deux villes : visites de découverte du terroir, animations, célébrations historiques, repas... En 2012, Port-Vendres accueille des lycéens de Yorktown. À cette occasion, ils ont rencontré leurs homologues du lycée de Céret. Cette dynamique a impulsé auprès du lycée céretan un voyage à Yorktown l'année suivante. La Ville souhaite poursuivre ce jumelage en développant chaque année de nouvelles activités afin de pérenniser les liens d'histoire et d'amitié avec Yorktown.



info +

Tandis qu'en 1776 se construit à Port-Vendres l'Obélisque, les représentants des 13 colonies anglaises réunis à Philadelphie, proclament leur indépendance. La France signe le 6 février 1778 le traité d'alliance et de commerce après la victoire des Insurgents sur les Anglais. C'est à Yorktown qu'a eu lieu la bataille décisive qui a vu en 1781 la défaite des Anglais. Elle conduira à leur capitulation définitive en 1783. Le bas-relief dessiné par de Wailly peintre et architecte du roi Louis XVI, est fixé sur le socle de l'Obélisque en 1783 avant la signature du traité de Versailles donnant l'indépendance à l'Amérique. Ainsi, Port-Vendres devient l'unique commune française présentant un témoignage de la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique.



ACTION 36 CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ en cours



La Ville souhaite assurer un service de soins de proximité pour sa population pour les années à venir. Une maison de santé contribuera à développer une politique cohérente de la santé sur le territoire Port-Vendrais. Associant pleinement le corps médical, le projet permettra potentiellement d'accueillir kinésithérapeute, médecin, pharmacien, opticien, cardiologue, infirmiers et laboratoire d'analyses médicales.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

Plusieurs réunions avec le corps médical ont été initiées afin de recueillir en amont du projet, les besoins et préoccupations majeures. En janvier 2014, la Ville cède l'ancienne caserne des pompiers et les terrains adjacents pour la réalisation de la maison de santé.



ACTION 37 OPTIMISATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS en cours

L'accessibilité de la Ville aux personnes handicapées ou en situation de dépendance, conditionne leur participation à la vie sociale, culturelle et économique de la Commune. Il est donc indispensable d'améliorer leur quotidien et leur bien être en concevant des espaces publics qui sécurisent sans exclure et qui organisent les circulations de chaque usager sans les isoler. Un bureau d'études a réalisé un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). Ce document programme des aménagements d'accessibilité en s'appuyant sur un état des lieux des améliorations à apporter sur l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles. Le 21 janvier 2014, la Ville adopte le PAVE et s'engage à mettre en place les préconisations prévues.



→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

Depuis 2012, chaque réfection de voirie inclut le trottoir bateau.

← Trottoir bateau



ACTION 38 RÉALISATION D'UN SKATE PARC en cours



↑ Travaux du Skate parc en cours

En 2012, le Conseil Municipal d'Enfants a proposé de réaliser un Skate parc. La Ville a retenu cette initiative et s'est engagée à respecter au mieux les attentes des jeunes : emplacement du site, choix des modules... Des terrains, rue M. Costesèque, ont été acquis et les travaux programmés.

Par cette action, la Ville souhaite encourager la pratique du sport chez les jeunes et les responsabiliser dans la gestion du site. Ainsi, le jeune public disposera d'un lieu de rencontre aux installations sécurisées, aboutissement d'un projet citoyen fédérateur.

info +

La pratique régulière d'un sport améliore le bien-être émotionnel, le bien-être physique, la qualité de vie et la perception de soi. Ce rôle bénéfique se retrouve aussi bien chez les adolescents que chez les personnes âgées.



AXE 4 PORT-VENDRES, VILLE ÉCO-DYNAMIQUE

Un développement local durable doit tirer parti des ressources de son territoire tout en assurant un juste équilibre entre qualité de vie des hommes et préservation des ressources naturelles.

Pour Port-Vendres, le tourisme apparaît être un vecteur de développement majeur pour les années à venir. Transversal, il parcourt des domaines multiples, balaie tous les secteurs de l'activité humaine : l'économie, le social, l'environnement, la culture... Il doit par conséquent voir son développement mieux coordonné.

Un développement qui stimule les acteurs locaux autour de projets économiques durables crée une nouvelle dynamique territoriale. Aussi, tout en conservant le caractère authentique de Port-Vendres, il s'agira de contribuer à développer des activités porteuses d'emploi en privilégiant celles qui permettraient de pérenniser l'emploi sur l'année. Par ce quatrième et dernier axe, il est également question d'exploiter des opportunités pour offrir à Port-Vendres un nouveau positionnement.





ACTION 39 AMÉNAGEMENT DE L'ARRIÈRE PLAGE BERNARDI ET en projet CRÉATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT PAYSAGER



L'arrière plage Bernardi accueille aujourd'hui plusieurs activités touristiques et connaît une forte fréquentation. Aussi, la Ville souhaite bénéficier d'un site valorisé et optimisé, permettant de canaliser et d'organiser l'accueil du public. L'organisation de ces différentes activités sur ce site classé a nécessité la réalisation d'un schéma d'aménagement de plage dont les dispositions sont régies par le code de l'urbanisme. Ses objectifs visent à permettre à chaque activité de trouver sa place, de créer un espace dédié aux sports nautiques doux, de définir un cheminement piéton sécurisé pour accéder à la plage et de répondre aux problématiques de stationnement tout en améliorant l'accès réservé aux services de secours. La Ville s'engage à mettre en place ces aménagements.

info +

Port-Vendres est la deuxième commune de France après Ramatuelle à s'être engagée dans un schéma d'aménagement de plage. Le 21 janvier 2014, la Ville fixe les limites du futur schéma d'aménagement et définit les objectifs et les modalités de la concertation ouverte à l'ensemble du public concerné.



ACTION 40 LABELLISATION PAVILLON BLEU DES PLAGES réalisée DE PORT- VENDRES

Les plages de Port-Vendres constituent des espaces privilégiés. Situés dans un cadre préservé et authentique, ces sites de baignade à la qualité de l'eau excellente, constituent des atouts touristiques que la Ville souhaite valoriser tout en les préservant. Le label Pavillon Bleu possède une forte connotation touristique et est le garant d'une qualité environnementale exemplaire. Aussi, la Ville s'est mobilisée afin d'obtenir ce prestigieux label : sensibilisation des estivants et de la population à la préservation de l'environnement marin, production de documents d'affichage pour les plages, mise en place de sanitaires et d'une collecte sélective, accès pour les personnes à mobilité réduite. D'année en année, la Ville poursuivra ses efforts pour conserver son label et améliorer en continu la gestion de ses plages.



info +

*Pour maintenir sa labellisation, la Ville constitue chaque année un dossier de candidature pour les plages Bernardi et de l'Usine. Selon un sondage, 78% des français ont envie de passer des vacances dans un site Pavillon Bleu. En 2012 et 2013, la Ville obtient le Pavillon Bleu pour ses plages.
www.pavillonbleu.org*



ACTION 41 VALORISATION DE L'INTERFACE VILLE-PORT en cours



Le port, situé en cœur de Ville sur le domaine du Conseil Général, est indissociable de la vie communale. Valoriser l'interface Ville-Port permettra aux visiteurs et à la population de bénéficier d'espaces de qualité contribuant à renforcer l'identité portuaire du territoire et son attractivité. Cette réflexion sera conduite en coordination avec les partenaires institutionnels.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

En cohérence avec le schéma de développement touristique durable, un parcours pédestre a été mis en place tout autour du port. « Le port d'antan » permet à la population et aux touristes de découvrir l'histoire portuaire de la cité de Vénus. Des médaillons illustrés fixés sur les candélabres, retracent la vie du port au siècle dernier. Cette initiative encourage les déplacements doux en centre-ville. Un guide gratuit est disponible à l'Office de Tourisme. Il a été distribué à l'ensemble de la population via le bulletin municipal de septembre 2013.



ACTION 42 MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE URBAINE POUR LES POINTS STRATÉGIQUES DE LA COMMUNE en cours

Le territoire renferme un patrimoine naturel et historique d'exception. De plus, l'activité de pêche forge l'identité culturelle de la Ville. La mise en place d'une signalétique judicieusement placée et esthétique optimisera l'accès des visiteurs aux sites incontournables de la Commune. Les points remarquables seront ainsi valorisés : plages, monuments historiques, points de vente des produits de la pêche locale, bâtiments administratifs. Une signalétique de qualité déterminera le renouvellement du classement de la Commune en « Commune touristique » et favorisera



dans l'avenir l'obtention du label « Station classée de tourisme ». La Ville a sollicité des subventions européennes à hauteur de 75% pour l'installation de la signalétique à vocation touristique et culturelle.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

En partenariat avec l'Office de Tourisme, un état des lieux a été initié. Les emplacements ont été identifiés pour l'implantation de nouveaux panneaux.



ACTION 43 PARTICIPATION À L'AMÉNAGEMENT DES STANDS DE VENTE DES PETITS MÉTIERS en projet



L'activité de pêche connaît une diminution. Aussi, la Ville avec ses partenaires, souhaite contribuer à pérenniser la pêche artisanale, respectueuse des ressources halieutiques et garante d'un savoir-faire ancestral. Pour cela, une réflexion sera menée tendre vers une sécurisation et une harmonisation des stands de vente de produits de la mer et promouvoir le « Pescatourisme ».

info+

Les petits métiers désignent une pêche artisanale qui s'exerce près du rivage.



ACTION 44 CRÉATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGE URBAIN en projet

Dans son Plan Local d'Urbanisme, la Ville prévoit de créer une nouvelle entrée de ville combinant 4 fonctions : habitat, commerce, activité, Pôle d'Échange Multimodal (PEM). Avec ce site, se présente une opportunité de développer un nouveau quartier épaulant le cœur de ville du quartier de la place Castellane. Sa localisation et sa topographie favoriseront significativement les conditions d'accès routier mais aussi piétonnier, à la Ville, à la gare et au lotissement périphérique du Pont de l'Amour. Près de 200 logements de qualité pourront être réalisés offrant ainsi aux jeunes ménages des possibilités d'accession à la propriété et un large panel de logements locatifs. Ces aménagements permettront de requalifier le quartier de la gare en un espace public d'échanges.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

Une étude a été réalisée afin de définir les différents aménagements et d'en optimiser leur mise en place.



↑ Projet du quartier de la gare, vue d'ensemble



ACTION 45 CRÉATION DE 3 HÔTELS ET D'UNE AIRE NATURELLE DE CAMPING en projet

La Ville souhaite optimiser l'accueil des touristes et des randonneurs tout au long de l'année. Pour cela, elle a affirmé sa volonté de voir se réaliser des hôtels de qualité au travers de son PLU. Ainsi, des secteurs préférentiels ont été définis pour implanter trois hôtels. Les secteurs du Coma Sadulle et des Tamarins permettront d'accueillir respectivement un hôtel*** de 50 chambres et une résidence hôtelière**** de 50 unités. Le troisième site est celui du Château Pares, sur le versant Nord du secteur des Tamarins. La Ville a conditionné la vente de ce bien emblématique très vétuste à la réalisation d'un hôtel**** d'une cinquantaine de chambres, avec un espace aquatique et des infrastructures permettant l'organisation de séminaires. De plus, la Ville a souhaité autoriser la création d'une aire naturelle de camping dans l'arrière-pays, entre la baie de Paulilles et le hameau de Cosprons. L'installation des campeurs sur le territoire sera ainsi canalisée.



↑ *Projet d'hôtel**** au Château Pares*



ACTION 46 VALORISATION DES CHEMINS DE RANDONNÉE DANS L'ARRIÈRE PAYS PORT-VENDRAIS en cours



↑ *La chapelle romane du hameau de Cosprons, récemment restaurée*

Le tourisme vert connaît une demande croissante.

L'arrière-pays Port-Vendrais renferme un grand potentiel de sentiers de randonnées qui permettent la découverte de la faune, la flore, du paysage et de l'histoire du territoire. En partenariat avec la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille

et en cohérence avec le Premier Schéma de Développement Touristique Durable, la Ville souhaite valoriser ses espaces naturels tout en les préservant, en canalisant les flux des visiteurs dans une logique de sensibilisation à la fragilité des lieux. Il s'agira de mener une réflexion pour mettre en place des panneaux informatifs et pédagogiques au départ de sentiers remarquables. Ces derniers pourront renseigner sur le tracé, le temps de marche, la faune et la flore.

→ LA VILLE AGIT DÉJÀ !

Trois circuits au départ de Port-Vendres permettent de découvrir Cosprons à travers différentes thématiques : découverte du vignoble, du patrimoine et circuit panoramique.



ACTION 47 RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS MILITAIRES DANS L'ARRIÈRE PAYS en projet

La riche histoire militaire de Port-Vendres mérite d'être valorisée. Aussi, la Ville envisage de réhabiliter les fortifications désaffectées afin de leur donner une nouvelle fonction. Ainsi, ces édifices de caractère sont mis à disposition à des fins d'aménagement et de valorisation du patrimoine. Plusieurs activités peuvent y être développées : hébergement, restauration, expositions, manifestations musicales... L'attractivité du territoire et la découverte de l'arrière pays seront ainsi favorisées.



↑ Le refuge Madeloc, nouveau gîte d'étape

info +

Le refuge Madeloc labellisé « Gîte de France » et « Responsable Travel », a fait l'objet d'une réhabilitation en gîte d'étape par ses propriétaires. Cette initiative s'inscrit dans une logique de développement durable : structure auto-suffisante avec toilettes sèches, cuve de récupération des eaux pluviales, énergies renouvelables.



ACTION 48 VALORISATION ÉCOLOGIQUE D'UN SITE STRATÉGIQUE : LE FORT DE LA GALLINE en projet



Le fort de La Galline offre une vue exceptionnelle sur la mer et les vignobles.

Le 21 janvier 2014, la Ville a mis à disposition de l'association « La Galline » cet édifice dans le cadre d'un bail emphytéotique. En dehors des sentiers battus, il s'agira de promouvoir les

produits du terroir, partager les savoir-faire viticoles, et proposer des événements artistiques et culturels. Ce projet prévoit la mise en place d'un gîte d'étape, la création d'un laboratoire du vin, d'une station météorologique et d'un « Slow Food ». La rénovation du bâtiment s'effectuera via l'utilisation de matériaux locaux et écologiques.

info +

Entre 1870 et 1886, le système défensif de Port-Vendres est modifié. Plusieurs constructions sont alors édifiées en dehors du dispositif côtier : batteries Taillefer, des Cinq Cents et le Fort de La Galline. Ce dernier était prévu pour 4 pièces d'artillerie et 70 hommes.



ACTION 49 en cours

RESTAURATION D'UN MONUMENT HISTORIQUE : LA GOÉLETTE MIGUEL CALDENTÉY À TRAVERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION

La goélette Miguel Caldentey est devenue la propriété de la Ville en 2007, puis en 2008, un Syndicat intercommunal est créé afin de restaurer ce bateau de charge : le SIVU Pailebot Miguel Caldentey, regroupant les communes de Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Argelès-sur-Mer. Les travaux de restauration sont alors confiés au Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) du Pays Narbonnais qui fait appel à un chantier d'insertion de charpenterie maritime. La dimension sociale du projet est centrale. Plusieurs études scientifiques ont été nécessaires pour conduire la restauration qui se poursuit actuellement. La Ville souhaite faire de ce monument historique rare un support incontournable d'insertion professionnelle, de projets éducatifs, de promotion du territoire catalan et du patrimoine maritime. L'objectif final est de faire naviguer la goélette.



info +

Le pailebot Miguel Caldentey a été construit à Palma de Majorque entre 1913-1916 et fait partie des derniers bateaux de charge construits uniquement pour une propulsion à la voile. Il transporta pendant un demi-siècle des céréales, des agrumes, du bois entre Majorque, Valence, Barcelone, Port-Vendres, Sète et Marseille. La dernière traversée commerciale remonte à 1972. Pour en savoir plus sur la goélette : www.port-vendres.com, onglet « Tourisme », rubrique « pailebot Miguel Caldentey ».

EN CONCLUSION...

« L'Agenda 21 de Port-Vendres est un projet de territoire qui ne cessera d'évoluer, en étroite collaboration avec les Port-Vendraises et Port-Vendrais. Vous pouvez consulter de façon détaillée les avancées de l'Agenda 21 sur le site internet de la ville : www.port-vendres.com, onglet « Développement durable », rubrique « Agenda 21 ».

La Ville évaluera son projet de façon participative via un Comité Technique de Suivi et un Comité de Suivi intégrant élus, personnel municipal, milieu associatif, administrés, partenaires institutionnels et acteurs socio-économiques. Cette nouvelle organisation permettra de suivre régulièrement l'avancée des différentes actions. Enfin, la Ville candidate lors de la prochaine session auprès des services de l'État afin d'obtenir le label « Agenda 21 local France » garant de la qualité de notre démarche et de sa cohérence.

J'invite également les Port-Vendraises et Port-Vendrais à participer à la **réunion publique** qui se déroulera le **mercredi 28 mai à 18 heures au Ciné-Théâtre Le Vauban** où il vous sera présenté le plan d'actions. Afin que chacun puisse s'engager dans une pratique éco-citoyenne, divers supports d'information sont à votre disposition à l'Hôtel de Ville ou téléchargeables sur le site internet de la ville, onglet « Développement durable », rubrique « Devenez éco-citoyen! ».

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de Claire LEBLANC au 04 68 82 60 94, Mail : agenda21@port-vendres.com

Jean-Pierre ROMERO, Maire de Port-Vendres, sénateur suppléant.



SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS



AXE 1 : PORT- VENDRES, VILLE ÉCO- PRAGMATIQUE

- 1 Opération « Port-Vendres, Ville propre »
- 2 Modernisation et harmonisation du mobilier urbain
- 3 Réglementation des dispositifs publicitaires du territoire
- 4 Augmentation de la démographie du territoire par la création de quartiers
- 5 Restauration de l'ensemble emblématique de l'Obélisque (XVIII^e siècle)
- 6 Événement « Port-Vendres Plage »
- 7 Concours des Villes et Villages Fleuris, et des Fenêtres, Balcons, Jardins et Maisons Fleuris
- 8 Concours de recettes « Le poisson à ma façon »
- 9 Parade des épouvantails aux hameaux de Cosprons-La Guinelle
- 10 Valorisation historique du « chemin de l'eau »
- 11 Valorisation du grand paysage au travers de sentiers de découverte du vignoble
- 12 Protection de la population face aux risques naturels, technologiques et sanitaires

AXE 2 : PORT- VENDRES, VILLE ÉCO- RESPONSABLE

- 13 Formation des agents et des élus au développement durable
- 14 Engagement dans une démarche globale d'éco-exemplarité
- 15 Organisation de réunions de coordination des services
- 16 Animation du Conseil Municipal d'Enfants
- 17 Pérennisation du système de gouvernance de l'Agenda 21 en phase post-Agenda 21
- 18 Entretien d'une coopération régionale, départementale et inter-communale en faveur du développement durable
- 19 Réalisation d'une opération globale d'économies d'énergie sur les bâtiments communaux
- 20 Optimisation de l'éclairage urbain dans la logique du développement durable
- 21 Maîtrise de la consommation du carburant au Centre Technique Municipal
- 22 Préservation de la ressource en eau
- 23 Optimisation des supports de communication de la Commune et création de nouveaux outils d'échange
- 24 Communication et information sur la biodiversité locale
- 25 Participation à la mise en place d'un observatoire oiseaux

AXE 3 : PORT- VENDRES, VILLE SOLIDAIRE ET ÉCO- CITOYENNE

- 26 Organisation de la semaine du développement durable
- 27 Sensibilisation au développement durable lors de manifestations
- 28 Partage avec la médiathèque intercommunale de documents liés au développement durable
- 29 Participation à des projets pédagogiques liés au développement durable à destination des jeunes générations et des scolaires
- 30 Sensibilisation des jeunes générations à la culture maritime catalane
- 31 Mise en œuvre d'un partenariat entre le CCAS et EDF Solidarité
- 32 Journée de rencontres personnalisées sur les économies d'énergie à destination de la population
- 33 Promotion et fédération des structures associatives
- 34 Échange avec les nouveaux arrivants dans le cadre d'une cérémonie d'accueil
- 35 Développement du jumelage avec Yorktown (États-Unis d'Amérique) et partage du devoir de mémoire
- 36 Création d'une maison de santé
- 37 Optimisation de l'accessibilité des voiries et des espaces publics
- 38 Réalisation d'un Skate parc

AXE 4 : PORT- VENDRES, VILLE ÉCO- DYNAMIQUE

- 39 Aménagement de l'arrière plage Bernardi et création d'un parc de stationnement paysager
- 40 Labellisation Pavillon Bleu des plages de Port-Vendres
- 41 Valorisation de l'interface Ville-Port
- 42 Mise en place d'une signalétique urbaine pour les points stratégiques de la Commune
- 43 Participation à l'aménagement des stands de vente des petits métiers
- 44 Création d'un pôle d'échange urbain
- 45 Création de 3 hôtels et d'une aire naturelle de camping
- 46 Valorisation des chemins de randonnée dans l'arrière-pays Port-Vendrais
- 47 Réhabilitation des bâtiments militaires dans l'arrière pays
- 48 Valorisation écologique d'un site stratégique : le Fort de La Galline
- 49 Restauration d'un Monument Historique : la goélette Miguel Caldentey à travers l'insertion professionnelle et la formation



agenda **21** PORT-VENDRES

→ Les rendez- vous
du **Développement Durable**

► Réunion Publique Agenda 21

28 mai 2014 à 18h

Ciné-Théâtre Le Vauban



agenda21@port-vendres.com

www.port-vendres.com onglet «Développement durable»